

Les Quatre font *la* U*NE*

Bulletin communal de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles



photo C. Dutoit

La chapelle de Rueyres-Treyfayes

SOMMAIRE

- 3 Tractanda assemblée communale
- 4 Abri PC de Maules
- 5 Assemblée communale du 7 mai 2002
- 8 Page ouverte à...

Parution: 3 fois par an

Tirage: 420 exemplaires



MÉMENTO COMMUNAL

10 novembre	loto du chœur mixte de Sâles
29 et 30 novembre	tournoi de unihockey
1 ^{er} décembre	tournoi de unihockey
1 ^{er} au 24 décembre	Fenêtres de l'Avent, de 19 h à 20 h 30
8 décembre	loto du FC Sâles
15 décembre	loto des jeunes tireurs
17 décembre	assemblée communale
26 décembre	loto de l'Union paroissiale de Sâles
1 ^{er} janvier	bal du cafetier à Sâles
5 janvier	loto de la FSG Sâles
12 janvier	loto du syndicat
18 janvier	inauguration de la bibliothèque de Sâles
26 janvier	championnat de unihockey

CONSEIL COMMUNAL

Un changement

Le 14 octobre dernier, M. Olivier Allaman, de Sâles, a été élu tacitement au Conseil communal de Sâles. Dès janvier 2003, il remplacera M. Gérald Guillaume, qui a donné sa démission pour la fin de cette année (voir page 8). Agé de 44 ans et père de trois enfants, M. Allaman a suivi une formation d'ingénieur en mécanique et en informatique. Il est directeur du Relais technologique Fribourg et assure parallèlement la direction de Genilem Fribourg. Il siège également au conseil de gestion de l'Hôpital du Sud fribourgeois.

Commission financière

En remplacement de M. Jacques Pasquier, membre de la Commission financière parti en stage professionnel à l'étranger, le Conseil communal proposera la candidature de M. Pierre-Michel Pasquier (Sâles), conseiller en assurances, lors de l'assemblée communale du 19 novembre 2002.

Annonce

L'administration communale de Sâles engagera un/une apprenti(e) de commerce en septembre 2003.

Les offres avec documents usuels et curriculum vitae sont à adresser jusqu'au

15 décembre 2002

au Conseil communal de Sâles, CP 12, 1625 Sâles.



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Mardi 19 novembre 2002

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 19 novembre 2002, à 20 h, à la salle de l'Auberge de La Couronne à Sâles.

Tractanda

1. Procès verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2002 (*Il ne sera pas lu, à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture.*)
2. Approbation du nouveau règlement organique du service de défense contre l'incendie
3. Approbation du nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
4. Aménagement de la zone La Roseyre à Maules
 - a) financement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
5. Construction d'un abri PC à Maules
 - a) financement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
6. Crédit d'études pour la construction d'une maison avec appartements sur l'abri PC à Maules
 - a) financement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
7. Règlement financier des tailles communales
 - a) financement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
8. Election d'un membre à la Commission financière
9. Divers

Le Conseil communal de Sâles

RÈGLEMENTS COMMUNAUX

DÉFENSE INCENDIE

Le projet de règlement organique du service de défense contre incendie n'est qu'une reproduction de celui qui était en vigueur dans les quatre villages depuis 1997.

Principales modifications:

le service défense incendie ou le paiement de la taxe sera obligatoire pour toutes les personnes âgées de 20 à 40 ans (contre 52 ans actuellement).

L'effectif minimal du corps des pompiers est fixé à 50 sapeurs pompiers (contre 75 actuellement).

Ce projet a reçu l'aval de l'ECAB.

ÉPURATION DES EAUX

En regard du projet refusé en mai, seuls les coûts des taxes périodiques d'exploitation subissent une modification. En revanche, le principe de la pondération via l'indice d'utilisation, prôné par l'OPEN et la loi fédérale dès le 1^{er} novembre 1997, est maintenu. **Principales modifications.**

Taxe de base: Fr. 0,40 (contre 0,50 dans le précédent projet) par m² de surface x l'indice d'utilisation, auquel s'ajoute Fr. 60.- par unité locative et/ou équivalent habitant.

Taxe d'exploitation: Fr. 0,80 par m³ d'eau consommée (contre 0,70 dans le précédent projet).

EN BREF

NOUVEAUX-NÉS

Ferrari Mélissa, fille de William et Evelyne, Maules

Barras Fanny, fille de Daniel et Claudine, Romanens

Olofsson Samantha, fille de Peter et Josette, Romanens

Allaman Vincent, fils d'Olivier et Denise, Sâles

DÉCHETS

Durant les Fêtes de fin d'année, le ramassage des déchets aura lieu exceptionnellement les mardis 24 et 31 décembre en lieu et place du mercredi.

En outre, afin d'éviter le désagrément de sacs éventrés, nous vous invitons à déposer vos sacs de déchets le matin-même du ramassage plutôt que la veille au soir, aux endroits prévus.

ANALYSE D'EAU

Le 7 octobre dernier, le laboratoire cantonal a effectué un prélèvement d'eau à la laiterie de Sâles, sur le réseau d'eau desservi par l'AVGG. L'eau analysée à cette occasion a donné des résultats chimiques et microbiologiques dans les normes.

POPULATION AU 30 OCTOBRE 2002

Nombre d'habitants	1248
Maules	254
Romanens	276
Rueyres-Treyfayes	130
Sâles	588
Nombre de votants	851



PROJET D'ABRI PC À MAULES

En deuxième service

Après un renvoi pour étude complémentaire, en octobre de l'année dernière, le projet d'abri PC à Maules reviendra en deuxième service lors de l'assemblée communale du 19 novembre 2002. Il est assorti de l'aménagement de la zone La Roseyre, située au-dessus de l'école de Maules, qui dégagerait cinq parcelles à bâtir.

Au soir du renvoi du projet pour une nouvelle étude, en octobre 2001, le Conseil communal s'était engagé à présenter un nouveau dossier d'ici au 31 décembre 2003. C'est chose faite! Celui-ci prévoit l'aménagement d'un abri PC de mêmes dimensions que le précédent, avec, en surface, la construction d'une habitation avec appartements. Celle-ci sera définie ultérieurement, en cas d'acceptation du projet d'abri PC. A ce titre, un crédit d'études de Fr. 40'000.- figure à l'ordre du jour de l'assemblée communale du 19 novembre 2002.

Parallèlement à ce projet d'abri PC, il est question de l'aménagement de la zone La Roseyre. Outre la parcelle de l'abri PC, ce terrain de 8193 m² dégagerait cinq parcelles d'une moyenne



Le lieudit La Roseyre censé accueillir l'abri PC et la zone à bâtir

C. Dutoit

de 750 m². Cela permettrait d'élargir la palette de terrains à bâtir lorsqu'on sait qu'il ne reste guère qu'une dizaine de parcelles libres sur les quatre villages de la commune. Assorti d'un plan d'aménagement de détails (PAD) très strict, ce quartier jouirait d'une exposition plein Sud dans un cadre idyllique. Une zone verte serait maintenue face à la ferme du Boveret, la route d'accès intervenant côté Nord.

Les autorités communales attendent le sort réservé à ce projet pour se mettre en quête d'éventuels investisseurs privés. Enfin, ces parcelles seront proposées au prix de Fr. 120.- le m² (Fr. 110.- pour les ressortissants de la Commune de Sâles).

De plus amples détails sur ces projets seront dispensés lors de l'assemblée communale.

GL

ABRI PC DE MAULES

Investissement

Gros œuvre	Fr. 415'000.—
Aménagement locaux et salles	Fr. 153'000.—
Frais administr., techniques, divers	Fr. 152'000.—
TVA 7,6%	Fr. 54'720.—

Devis estimatif

(terrain non compris) Fr. 774'720.—

Financement

Subvention fédérale	Fr. 165'454.—
Subvention cantonale	Fr. 31'909.—
Rachat des places	Fr. 208'500.—
Réserves constituées	Fr. 302'000.—

Montant à la charge de la Commune

Fr. 66'857.—

Autorisation d'emprunt de Fr. 200'000.—

ZONE LA ROSEYRE À MAULES

Aménagement de la zone

Etude	Fr. 27'000.—
Infrastructures	Fr. 350'000.—
Eclairage	Fr. 20'000.—
Frais géomètre, financiers et divers	Fr. 63'000.—

Total Fr. 460'000.—

Rentabilité de l'investissement

Vente de 5 parcelles	Fr. 430'000.—
Terrain abri PC 1128 m ² à Fr. 64.-	Fr. 72'000.—
Bornage	Fr. 25'000.—

Total Fr. 527'000.—

Bénéfice Fr. 67'000.—



Le compte est bon

Si le résultat comptable 2001 s'est avéré positif, le règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux n'a, lui, pas passé la rampe.

La dernière assemblée communale remonte au 7 mai dernier déjà. Six mois plus tard, il n'apparaît pas inutile de se rafraîchir la mémoire. Le premier exercice comptable de la nouvelle Commune de Sâles s'est soldé par l'appréciable béné-

ficie de Fr.77'827.- après des amortissements extraordinaires de Fr.90'000.-, alors que budget prévoyait une perte. La marge d'autofinancement atteint Fr.308'280.-. Ce bénéfice résulte d'une économie de charges de l'école, du déficit moins élevé que prévu du Foyer St-Joseph, à Sâles, et d'une rentrée d'impôts supérieure aux prévisions. Les charges liées s'élèvent à 40% du budget. Notre classification en classe 6 (nous passerons en classe 5 dès le 1^{er} janvier 2003) relativise ce taux de charges liées. Les investissements bouclent avec environ 1 mio de charges et 1,2 mio de produits.

Moins de réussite, en revanche, pour le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Le projet proposé tendait à harmoniser les quatre règlements existants. Il a été refusé par 33 voix contre 32 (quatre abstentions). Principal grief reproché au projet: le système de pondération par l'indice de construction. Un nouveau projet sera soumis aux citoyens le 19 novembre 2002. Enfin, deux autres dossiers ont fait l'unanimité: l'adoption du nouveau règlement du Foyer St-Joseph et l'investissement de Fr.36'000.- destiné au remplacement de la chaudière de ce même foyer. **GL**

Recours

Recours contre le renvoi du projet d'abri PC de Maules, assemblée communale du 9 octobre 2001. Après le rejet de leur recours par le préfet de la Gruyère (M. Placide Meyer), en date du 28 décembre 2001, quatre citoyens de Maules ont saisi le Tribunal administratif du canton de Fribourg, le 21 janvier 2002. Le Conseil communal a communiqué ses observations dans le délai qui lui avait été assigné, soit 30 jours. Au moment de la mise sous presse du présent bulletin, le dossier se trouvait toujours sur le bureau du Tribunal administratif. **GL**

ANNONCES

GYM DAMES

Vous voulez faire un peu de sport sans souci de compétition? Alors rejoignez le groupe Dames de la FSG Sâles.

Rendez-vous tous les mardis à 19 h 30 à la halle de gymnastique.

RAMASSAGE DU GAZON

La Commune de Sâles cherche un agriculteur souhaitant prendre à charge le gazon de la déchetterie de Sâles. Les intéressés peuvent s'adresser au secrétariat communal (tél. 026/917 83 50).

INFOS PRATIQUES

SECRETARIAT CAISSE COMMUNAL, IMPÔTS

Sous-sol de l'ancien bâtiment scolaire à Sâles
Tél. 026/917 83 50
Fax 026/917 84 77
e-mail: adm.sales@bluewin.ch
site internet: commune-sales.ch

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi	14 h - 17 h
Mercredi	16 h - 19 h
Jeudi	14 h - 17 h

AGENCE AVS

Mme Marie-Chantal Pasquier, Sâles
Tél. 026/917 82 96

ÉTAT CIVIL SÂLES - VAULRUZ

Mme Lucienne Liard, Sâles
Tél. 026/917 82 65

JUSTICE DE PAIX VAULRUZ - SÂLES

M. François Oberson, Rueyres-Treyfayes
Tél. 026/917 82 14
Contacts: Tél. 026/912 17 23
ou 079/778 31 77

DÉCHETTERIE DE SÂLES

Horaires d'ouverture d'hiver

Vendredi	15 h 30 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 11 h 30

Ramassage des néons, papier, déchets encombrants, ferraille, verre, pet, gazon, branches

POINTS DE COLLECTE DE MAULES, ROMANENS ET RUEYRES-TREYFAYES

Horaires: à bien plaie

Ramassage de l'huile, fer blanc, aluminium, verre et pet



Connexion par la prise électrique

Les Entreprises Electriques Fribourgeoises (EEF) et l'opérateur suisse de télécommunications sunrise proposent le nouveau service sunrise powernet. Ce système offre un accès à internet permanent à grande vitesse, par l'intermédiaire du réseau électrique ("Internet via la prise électrique"). Dans le jargon spécialisé, cette technologie est nommée Powerline Communications (PLC). Comparée aux connexions internet conventionnelles, elle permet l'optimisation du débit des données d'un facteur de 5 à 10. La vitesse des applications internet, comme la navigation, la messagerie électronique, le chat, etc., est fortement accrue.

Sunrise powernet est disponible sur le réseau de distribution des EEF.

Ce projet, qui a fait l'objet d'une plate-forme pilote dès février 2000 à Broc, nécessite l'aménagement du réseau sous-terrain de distribution d'énergie. Sur le plan légal, cette extension n'est, pour l'heure, pas possible via le réseau aérien. Si tout un bâtiment est relié au système sunrise powernet, il est possible de se connecter à internet à partir de n'importe quelle prise électrique. Nul besoin donc d'une installation téléphonique ou de TV. Autre avantage: la possibilité de téléphoner en surfant.

Sondage

Les EEF seraient prêts à entreprendre les travaux nécessaires sur le territoire de la Commune de Sâles pour autant que... le jeu en vaille la chandelle. Autrement dit que des privés, PME et industries, concentrés dans un proche périmètre si possible, manifestent clairement leur intention d'être connectés.

Coût: cet accès à internet permanent à grande vitesse via la prise électrique est disponible dès un forfait mensuel de Fr. 54.-.

Les intéressés sont invités à contacter l'administration communale (tél. 026/917 83 50) jusqu'au lundi 25 novembre 2002.

Renseignements techniques et financiers: EEF Fribourg, No de tél. gratuit 0800 70 70. Internet: www.eef.ch

COMMANDE DE SAPINS DE NOËL

Comme ces années dernières, M. Alexandre Castella, de Sommentier, propose une livraison de sapins de Noël. Chaque commande offrira une manne bienvenue dans la tirelire du Camp de ski du Cercle scolaire de Sâles.

La livraison aura lieu à l'abri PC de Romanens, le mardi 17 décembre 2002, dès 19 h 30.

Quatre espèces à disposition:

N° 1	Epicea	grandeur 120 à 200 cm	prix: Fr. 9.-
N° 2	Blanc (Nordmann 2° qual.)	grandeur 120 à 200 cm	prix: Fr. 15.-
N° 3	Bleu (pungens)	grandeur 120 à 200 cm	prix: Fr. 14.-
N° 4	Nordmann I	grandeur 150 à 175 cm	prix: Fr. 30.-



BULLETIN DE COMMANDE

Nom:	Prénom:
Adresse:	
Espèce No:	Nombre d'arbres:

Retour des bulletins de commande à l'administration communale, CP 12, 1625 Sâles:
au plus tard le **mercredi 20 novembre 2002**



PASSEPORTS

Du nouveau dès janvier 2003

Adopté en 1985, le passeport suisse sera remplacé le 1^{er} janvier 2003 par une version actualisée répondant aux nouvelles normes internationales.

Les anciens passeports garderont leur validité au-delà du 1^{er} janvier 2003, jusqu'à l'échéance indiquée dans le document. Les détenteurs de ces anciens passeports ont la possibilité de les faire renouveler pour une nouvelle échéance n'excédant pas cinq ans en se présentant au secrétariat communal de leur commune de domicile **jusqu'au 31 décembre 2002**. Cette possibilité existe pour autant que le passeport n'excède pas une durée totale de 15 ans.

Tarif pour le renouvellement des anciens passeports

- | | | |
|-----------------|-----|------|
| ➤ Valable 1 an | Fr. | 25.- |
| ➤ Valable 3 ans | Fr. | 35.- |
| ➤ Valable 5 ans | Fr. | 45.- |

Tarif pour la délivrance d'un nouveau passeport dès le 1^{er} janvier 2003

- pour une personne de 18 ans révolus au moment de la demande, passeport valable 10 ans, non renouvelable: Fr. 120.-
- pour une personne de plus de 3 ans, mais de moins de 18 ans révolus au moment de la demande, passeport valable 5 ans, non renouvelable: Fr. 60.-
- pour les enfants de moins de 3 ans révolus au moment de la demande, passeport valable 3 ans, non renouvelable: Fr. 60.-

Par ailleurs, les nouveaux passeports devront être commandés un mois à l'avance. Merci de tenir compte de ce délai important lors de la préparation de vos prochains voyages!

La possibilité de commander un "assortiment" passeport et carte d'identité sera offerte également dès le 1^{er} janvier 2003. Coûts: Fr. 75.- pour les enfants et Fr. 135.- pour les adultes.

En outre, une hausse des tarifs sera appliquée pour la délivrance de nouvelles cartes d'identité, également dès le 1^{er} janvier 2003.

TAILLES COMMUNALES

Un accord a été trouvé!

Versement d'une indemnité et reprise des chapelles de Maules et Rueyres-Treyfayes par la Paroisse de Sâles, tel est l'accord récemment arrêté par les autorités paroissiales et communales pour régler définitivement le régime des tailles communales.

Les tailles communales? Une dîme que les communes versaient aux paroisses depuis plusieurs centaines d'années pour les forêts qu'elles avaient reçues de leur part. A Sâles, l'origine de cet impôt remonterait au 17^e siècle! Dès 1870 environ, les communes se sont mises à contester ce système d'indemnisation. En 1953, une ébauche de solution avait été esquissée avec la collaboration de l'Evêché et du curé Laurent Baudois. Elle avait avorté.

La loi sur la répartition des tâches entre l'Eglise et l'Etat oblige à régler cette situation avant la fin 2002. Depuis 1999, les autorités paroissiales et communales se sont mises à table dans le souci de trouver un compromis. Le montant annuel de ces tailles atteignait Fr. 22'174.- en 2001, alors qu'il n'était que de Fr. 510,12 en 1898.

Les conseils paroissial et communal sont parvenus à un accord qui prévoit la reprise, par la Paroisse de Sâles, des chapelles de Rueyres-Treyfayes et de Maules dès le 1^{er} janvier 2003. Reprise à laquelle s'ajoute encore un versement de la part de la Commune de Sâles de Fr. 193'000.- et la remise des carnets d'épargne affectés à la chapelle de Rueyres-Treyfayes pour Fr. 32'000.-. Ces 193'000.- seront financés par un crédit bancaire amortissable selon les modalités fixées avec la banque.

C'est cet accord qui sera soumis à l'assemblée communale le 19 novembre 2002.



Lettre aux Citoyennes et Citoyens

Après une douzaine d'années consacrées à la cause communale, je vais tourner la page. Ce choix s'est fait après mûre réflexion. J'ai notamment pris en considération l'état d'avancement des travaux post-fusion ainsi que les tâches futures à mettre en œuvre qui nécessiteront des forces vives pour les mener à terme. C'est le moment qui me paraît le plus opportun pour un passage de témoin en douceur.

Pour expliquer ma décision, il serait plus facile d'invoquer la raison professionnelle, sans qu'on puisse la remettre en question. Mais tout simplement, la somme des heures consacrées à "ma" commune m'autorise aujourd'hui à prendre une retraite politique, que je crois méritée.

Lorsque je me retourne, je vois le chemin parcouru, avec vous conseillères, conseillers et collaborateurs de la commune, et j'éprouve le sentiment du devoir accompli. Ensemble, avec l'appui de la population, nous avons remodelé ce coin de la Gruyère et contribué à son développement.

Dans un exécutif communal, le syndic est un peu le capitaine du navire; mais que serait le capitaine sans son équipage? L'équipage a été solidaire. Il l'a été encore davantage lors des traversées tumultueuses. Ces expériences vécues ensemble forment le caractère de l'homme et apprennent le respect mutuel.

Au moment où d'autres sont montés sur un bateau plus grand, le même esprit de collégialité et de franchise a prévalu. Sans vous, chers collègues, je n'aurais rien pu mener à chef! Pour tout cela, merci! A certains égards, je suis un syndic exigeant, parfois au ton "un peu" cassant. Certains voudront bien me le pardonner!

J'ai retiré beaucoup de satisfactions à travailler avec vous tous. Nous avons relevé de nombreux défis (construction de l'école, route, eaux usées, fusion, etc.). Ce sont autant de pierres apportées à la construction de l'édifice communal. La nouvelle commune a trouvé son rythme de croisière. La fusion n'a jamais été un objectif personnel; elle était une étape incontournable dictée par l'évolution des structures territoriales et financières. Si nous avons été des précurseurs, les modifications à venir en matière de politique communale montrent que nous avons eu raison. L'avenir ne fera que confirmer la justesse de la décision prise en septembre 2000.

Je suis entré au conseil communal avec l'intention de "donner un peu de mon temps" à la collectivité. Aujourd'hui, quelques années ont passé et je me rends compte que j'avais sous-estimé la portée de l'expression "donner du temps"! L'expérience a été enrichissante. Elle m'a donné l'occasion de vivre au contact d'une population ouverte et réceptive aux projets réalisés pour le bien commun!

Le navire poursuit sa route et je souhaite au nouvel équipage bon vent sur des mers d'azur.

Gérald Guillaume